

Comparaison du niveau d'accord à des énoncés sur l'éthique pharmaceutique entre étudiants en pharmacie et pharmaciens hospitaliers canadiens

Guérin A¹, Lebel D¹, Bussièrès JF^{1,2}

¹Département de pharmacie et Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique (URPP), CHU Sainte-Justine, Montréal, ² Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal

INTRODUCTION

- L'éthique fait partie intégrante de la pratique pharmaceutique.
- Dans la foulée de nos travaux, nous avons émis l'hypothèse que les mêmes enjeux éthiques sont vécus par les pharmaciens et les étudiants.

OBJECTIFS

- Comparer le niveau d'accord d'étudiants en pharmacie et de pharmaciens hospitaliers sur des énoncés portant sur l'éthique pharmaceutique.

MÉTHODE

- Enquête effectuée du 1^{er} octobre 2012 au 2 décembre 2013 pour les étudiants et du 29 août 2014 au 2 septembre 2014 pour les pharmaciens.
- Un questionnaire de huit sections et 43 énoncés ont été développés.
- Une échelle de Likert à quatre choix a été utilisée afin de mesurer le niveau d'accord.
- L'issue principale était la différence entre le niveau d'accord des étudiants en pharmacie et des pharmaciens hospitaliers.
- Le test du chi-carré a été utilisé.
- Une valeur de p inférieure à 0,05 est considérée significative.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS

	Pharmaciens	Étudiants
Nombre de répondants n (%)	398	347
Nombre de femmes répondantes n (%)	295 (74,3)	206 (59,4)
Âge médian (min-max)	41 (25-74)	22 (19-36)
En pratique nombre de répondants ayant déjà fait face à des situations éthiques n (%)	283 (71,8)	198 (57,1)

CONCLUSION

- On note une différence statistiquement significative en ce qui concerne le niveau d'accord/désaccord regroupé pour 29/43 énoncés.
- Les pharmaciens et les étudiants en pharmacie ont une grande sensibilité éthique. Des divergences peuvent exister entre les réponses et la pratique.

RÉSULTATS

28/43 énoncés

 comportaient des niveaux

 d'accord statistiquement différents

 entre étudiants en pharmacie et

 pharmaciens hospitaliers

Sections du questionnaire	Proportion d'énoncés statistiquement différents
Formation et études	(3/5)
Recherche clinique	(2/7)
Mise sur le marché et publicité	(2/5)
Évaluation et données probantes	(4/5)
Dispensation de médicaments	(4/4)
Soins pharmaceutiques	(5/9)
Aspects économiques	(6/6)
Déontologie	(2/2)

Exemples d'énoncés statistiquement différents entre les étudiants et les pharmaciens hospitaliers

Il faut interdire le financement d'infrastructures et d'activités universitaires par l'industrie pharmaceutique ou par les grossistes répartiteurs

Accord : n=132/335 pharmaciens; n=70/347 étudiants p<0,001

Il faut obliger l'industrie pharmaceutique à effectuer des études sur des maladies orphelines même s'il n'existe pas un marché jugé suffisamment rentable et important

Accord : n=298/335 pharmaciens; n=266/347 étudiants p<0,001

Il ne faut pas autoriser la publicité au grand public sur les médicaments sans ordonnance incluant les produits de santé naturels qui joue davantage un rôle de promotion de l'utilisation plutôt que d'information et de prévention des effets indésirables

Accord : n=317/335 pharmaciens; n=307/347 étudiants p=0,004

Il faut interdire la vente en pharmacie des produits de santé naturels dont l'efficacité et l'innocuité n'ont pas été démontrées auprès d'une autorité réglementaire

Accord : n=293/335 pharmaciens; n=270/347 étudiants p=0,001

Il faut permettre au pharmacien de refuser la contraception orale d'urgence si cette pratique va à l'encontre de ses valeurs personnelles ou religieuses

Accord : n=90/335 pharmaciens; n=162/347 étudiants p<0,001

Il faut obtenir le consentement explicite et écrit d'un patient pour publier, de façon anonymisée dans la littérature, un cas rapporté ou un article référant à sa situation

Accord : n=183/335 pharmaciens; n=252/347 étudiants p<0,001

Il ne faut pas rembourser les nouveaux médicaments qui n'apportent aucune contribution clinique additionnelle par rapport aux médicaments déjà remboursés, utilisés dans la même indication

n=267/335 pharmaciens; n=243/347 étudiants p=0,004

Il faut dénoncer systématiquement à son ordre professionnel un collègue qui exerce de façon incompétente et dangereuse

n=332/335 pharmaciens; n=329/347 étudiants p=0,001